Dépôt Sous Préfecture AVALLON (Yonne) Date de réception de l'AR: 19/04/2024 089-218900918-20240209-D_2024_007-DE

République française Département de l'Yonne CNE CHATEL CENSOIR

Séance du vendredi 09 février 2024

Date de la convocation: 07/02/2024

Membres en L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée exercice : 14 régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 9 Olivier MAGUET,

Votants: 12 Présents: Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,

Pour : 12

Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie

Contre: 0 ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions: 0 Représentés: Jean-Jacques DEBIEVE par Michèle MATHIEU,

Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par

Joël BOISSIERE

Excusés: Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents:

MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSANISSEMENT - (D 2024 007)

Le Maire rappelle l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif suite à la mise en demeure du Préfet de l'Yonne en date du 19 mai 2021. Il indique que les études préalables aux travaux de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées ont été réalisées et que la Commune doit recruter un maître d'œuvre pour la définition de l'avant-projet de travaux et la consultation des entreprises. Il informe le Conseil municipal qu'une seule offre a été soumise suite à la consultation publique close le 29 septembre 2023 et invite le Conseil municipal à retenir cette offre. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCEPTE l'offre de la société C3i d'un montant de 21 717 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance Annick IENZER

EHAT CA

Le Maire Olivier MAGUET